



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Dépêche AFP du 07/09/2006 ...

Castres: le maire solidaire de policiers municipaux face à la justice

Le maire de Castres (Tarn) Pascal Bugis (UMP) a donné sa démission du conseil départemental de prévention en solidarité avec trois policiers municipaux récemment condamnés à des peines d'amende avec sursis pour "violences" lors d'une interpellation, a-t-on appris mercredi auprès de la mairie.

Les trois policiers étaient poursuivis devant le tribunal de grande instance de Castres pour l'interpellation musclée d'un jeune cyclomotoriste sans casque sur lequel ils avaient ensuite trouvé du cannabis.

Le parquet n'ayant pas poursuivi le jeune homme, leur condamnation à une "peine de principe", le 23 août, a suscité de vives protestations des syndicats de policiers municipaux comme du maire.

Dans une déclaration du 4 septembre, parvenue mercredi à l'AFP, M. Bugis a annoncé sa démission du conseil départemental de prévention, instance de concertation réunissant élus, magistrats et policiers.

Il met en cause l'attitude du parquet en se demandant si "la parole de trois policiers municipaux contre celle d'un porteur de drogue qui s'enfuit n'a (...) aucune valeur? Quel élève de l'école de la magistrature n'aurait pas, au minimum pris en compte cette parole pour décider de poursuivre aussi le véritable contrevenant".

De leur côté deux syndicats de policiers municipaux, FPIP/SIPM et USPPM ont appelé à une grève nationale des PV du 5 au 13 septembre.

De son côté, Danielle Drouy-Ayral, procureur de la République avait souligné vendredi dans une interview à la Dépêche du Midi que cette "absence de poursuite (du cyclomotoriste) ne résulte pas d'un choix du procureur mais de la nullité de la procédure, viciée fondamentalement par une fouille illégale".

A la différence de la police nationale, les policiers municipaux ne peuvent procéder à des fouilles au corps ou dans des sacs.

La police... LE métier

La FPIP... LE syndicat